

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS (10) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Financement de la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya et affectation de subventions obtenues de l'État auprès de la mairie de Kaya et de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération au titre de l'année 2016.

La commune de Châtellerault porte le programme triennal 2016-2018 de coopération décentralisée Châtellerault-Kaya sur la thématique des services publics locaux et de l'adaptation au changement climatique. Des financements sont prévus chaque année et ils sont inscrits au budget primitif 2016. Maître d'ouvrage aux termes de la loi, elle perçoit également les financements obtenus, dont 26 300 € de l'État – Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) en 2016. Il convient de procéder au versement des financements auprès des différents opérateurs :

- la Commune de Kaya pour un total de 34 383 € au titre de l'appui institutionnel
- l'Association Châtellerault Kaya jumelage-coopération (7 539 €) pour les activités mises en œuvre par le comité communal des jumelages de Kaya en matière de développement agricole et d'appui à la société civile.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la délibération n° 36 du conseil municipal du 29 novembre 2011, organisant les relations entre la commune de Châtellerault et l'association Châtellerault-Kaya jumelage coopération ;

VU la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya (période 2014 - 2017);

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 15 décembre 2016****n° 28****page 2/3**

VU le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault ;

VU la convention entre l'État et la commune de Châtellerault du 16 juin 2016 sous référence E.J. N° 21018443944; portant sur les financements du programme triennal de coopération Châtellerault-Kaya 2016-2018

CONSIDERANT que la convention triennale 2016-2018 liant l'État, Ministère des affaires étrangères et du développement internationale (MAEDI), et la commune de Châtellerault pour l'année 2016 a été signé avec le Secrétariat Général des Affaires Régionales le 16 juin 2016, confirmant la participation du MAEDI à hauteur de 26 300 € pour l'année 2016;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé de soutenir la commune de Kaya au titre de l'appui institutionnel « commune à commune », suivant le budget 2016 suivant :

Programme	Part Châtellerault	Part MAEDI	Total à verser à commune de Kaya pour mémoire	Part Kaya (pour mémoire)
Etude préalable à la mise en place de la gestion des déchets	3 000 €	6 283 €	9 283,00 €	3 500 €
Electrification photovoltaïque de l'Hôtel de ville (Année 1)	0 €	6 333 €	6 333 €	0,00 €
Appui à l'équipement en T.I.C	1 500,00 €	628 €	2 128,00 €	1 500 €
Formations à l'entrepreneuriat	2 305,00 €	828,00 €	3 133,00 €	1 000,00 €
Optimisation fiscalité locale (adressage/recouvrement)	3 799,00 €	1 363,00 €	5 162,00 €	1 083,00 €
Formation à Kaya	5 018,00 €	901,00 €	5 919,00 €	297,00 €
Formation à Châtellerault	0,00 €	779,00 €	779,00 €	297,00 €
Evaluations / missions de suivi	0,00 €	1 646,00 €	1 646,00 €	-
TOTAL	15 622,00 €	18 761,00 €	34 383,00 €	-

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient l'action de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération et de son partenaire, le comité communal des jumelages de Kaya;

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 28

page 3/3

CONSIDERANT que la part de la commune de Châtellerault a été versée à l'association dans le cadre du Budget Primitif 2016 et qu'il convient de régulariser les financements acquis auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement internationale de la France selon le tableau suivant :

Ventilation de la subvention MAEDI à reverser à CKJC	Montant
Frais administratifs	406 ,00 €
Adaptation de l'agriculture	5 611,00 €
Renforcement des capacités de la société civile	477 €
Communication	116 €
Evaluations / missions de suivi	929 €
TOTAL	7 539,00 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant total de 34 383 €, (soit 22 553 770 CFA arrondis), dont 18 761 € correspondant aux subventions acquises auprès du MAEDI, au titre de l'appui institutionnel ;

- d'attribuer à l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 539 € (soit 4 945 260 CFA arrondis) correspondant au reversement de subventions acquises auprès du MAEDI, pour les actions menées avec le comité communal des jumelages de Kaya en faveur du développement agricole durable et de la formation.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée aux comptes 048.2/65734/4400 et 048.2/6574/4400 du budget principal.

La recette sera imputée au compte 048.2/74718/4400 du budget principal.

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 2
(Mme BRARD + 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 21 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

